# Règlement particulier du Trophée Jeune 69 n°5 23 avril 2023 – Limas

## Article 1

Le tournoi (n°2203941) se déroulera selon les règles de la FFBaD sous la responsabilité d'un juge-arbitre.

Il est réservé aux joueurs poussin, benjamin, minime, cadet et junior ayant une licence FFBaD des clubs du département.

Seuls les joueurs d'un niveau minimum D9 (ou proposés par les référents jeunes des clubs) peuvent participer. 100 joueurs maximum. En cas de tableaux surchargés une sélection sera effectuée en se basant sur le CPPH et avis de l'équipe technique du CDBR-LM. La compétition se déroulera le dimanche 23 avril au gymnase communautaire de Limas, rue du stade, 69400.

# Article 2

Tableaux de simple homme et simple dame en poussin, minime, cadet et junior. Tableaux de double et mixte pour les benjamins.

Le mode de compétition est par poule suivie ou non d'une élimination directe.

Les modalités exactes de la compétition seront communiquées lors de la convocation et affichées le jour même.

# Article 3

L'inscription se fera via <u>lien Badnet</u>. La date limite d'inscription est le12 avril. Le tirage au sort des tableaux auralieu le 13 avril. Les têtes de série seront déterminées au CPPH du 13 avril.

# Article 4

L'ordre des matches respectera dans la mesure du possible la numérotation de l'échéancier.

L'horaire est donné à titre indicatif.

Attention : selon l'avancement de la compétition, un joueur pourra être appelé 1h heure avant l'horaire prévu sans que son accord ne soit requis.

# Article 5

Les droits d'inscription sont de 6€ pour un tableau et 12€ pour deux tableaux.

# Article 6

Les volants seront à la charge des joueurs. Les volants officiels en vente dans le gymnase seront les Babolat grade 3.

# Article 7

Tous les matchs se joueront en 2 sets gagnants de 21 points. Ils se dérouleront en auto arbitrage. En cas de problème au cours d'un match, n'hésitez pas à faire appel au JA.

### Article 8

Tout joueur ne se présentant pas dans un délai de 5 minutes à l'appel de son nom pourra être disqualifié.

#### Article 9

Le temps de repos minimum entre deux matches est fixé à 20 minutes. Il peut être raccourci avec l'accord des intéressés ou rallongé par décision du juge arbitre.

# Article 10

Les joueurs à l'appel de leur match auront droit à 3 minutes de préparation, test des volants compris. Le test devra être fait dès le début de la préparation.

# Article 11

Tout joueur aura une tenue vestimentaire correcte et conforme au règlement officiel (suivant RGC).

#### Article 12

Le coaching n'est pas autorisé entre les points. Il est seulement autorisé pendant les pauses à 11 dans chaque set et entre les sets.

Seuls les coachs, officiels et joueurs appelés sont autorisés sur le plateau sportif.

# Article 13

Tout volant touchant une infrastructure du gymnase sera compté faute.

Les câbles supportant les poteaux de basket seront comptés let au service comme en jeu (avec un maximum de deux remises par service).

#### Article 14

Tout joueur désirant s'absenter le fera sous sa propre responsabilité et sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

Le joueur devra obligatoirement prévenir le juge arbitre et la table de marque en indiquant précisément l'heure de son retour. Il devra donner son contact pour qu'il puisse êtrerappelési besoin.

Le joueur est autorisé à quitter le terrain entre les sets ou durant les pauses à 11 mais doit être de retour sur le plateau de jeu dans les délais accordés par le règlement général des compétitions.

# Article 15

Il est interdit d'utiliser des substances pouvant être considérées comme dopantes en cas de contrôle anti-dopage. En cas de prise de médicaments, présenter l'ordonnance au JA avant le début de la compétition.

# Article 16

Tout forfait doit être signalé aussi vite que possible à l'organisateur.

Si le forfait survient après le tirage au sort, il doit être en plus justifié par mail : sophie.bluy@badminton-aura.org ou par courrier dans les 5 jours maximum après la compétition à l'adresse: Ligue Auvergne Rhône-Alpes de badminton – CLOT - 37 cours du Vercors 38500 St-Cassien.

Merci d'indiquer le nom du tournoi, le jour de la compétition et le motif du forfait lors de votre envoi.

# Article 17

Toute contestation devra être présentée au juge arbitre par le joueur concerné. Dans le cas d'un mineur, c'est un responsable majeur qui doit présenter la contestation.

#### Article 18

Le juge arbitre est Valérie Maria-Sube. Ses décisions sont sans appel.

#### Article 19

Le juge arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement.

# Article 20

La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.

# Le 15/03/2023